



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal Session ordinaire Séance du mercredi 21 janvier 2015

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 17 décembre 2014, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et procède à l'examen de l'ordre du jour.

I. FINANCES

- Demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de l'église

Suite à de récentes chutes de pierre du clocher de l'église, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'engager des travaux de restauration partielle du clocher (face 4 du dôme, faces partielles 4 et 5 du beffroi) afin de prévenir tout risque d'accident. Des devis ont été établis par différentes entreprises. Il ressort que le coût total des travaux à porter en section d'investissement serait de 89.623,83 € HT, soit 107.548,59 € TTC. A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte le programme des travaux tel qu'il est présenté. Pour financer les travaux, il sollicite une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Député Gilles BOURDOULEIX, à hauteur de 44.811,90 €, ou pour un montant le plus important possible. Il dit ensuite que le financement sera inscrit au budget communal.

- Demande de fonds d'aide architectural au patrimoine culturel et rural non protégé au Conseil Général pour les travaux de l'église

En complément à l'aide parlementaire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents une demande de subvention au titre du fonds d'aide architectural au patrimoine culturel et rural non protégé auprès du Conseil Général de Maine-et-Loire, à hauteur de 26.887 €, ou pour un montant le plus important possible. Les modalités de financement des travaux sont arrêtées comme suit :

- 44.811,90 €, soit 50 % du montant HT des travaux, financés par la réserve parlementaire
- 26.887 €, soit 30 % du montant HT des travaux, financés par le fonds d'aide architectural au patrimoine culturel et rural non protégé
- 17.924,93 €, soit 20 % du montant HT des travaux, financés par le budget de la commune.

Des alternatives possibles aux travaux sont évoquées. La Commission Patrimoine va étudier l'hypothèse de raboter le clocher pour en connaître le coût. Un devis pourrait aussi être demandé pour faire écrouler l'église.

II. VOIRIE

- Création de deux nouvelles adresses - 6 et 7 Square des Jardins

Monsieur le Maire explique que cinq lots ont été prévus dans le lotissement des Jardins et qu'il existe, à côté de ces parcelles, un terrain privé appartenant aux époux COCHARD cadastré AB0709. En vue d'être vendu, ce terrain a été divisé en deux parcelles et il est nécessaire de déterminer une adresse à chacune d'entre elles. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de créer deux nouvelles adresses : « 6 Square des Jardins » et « 7 Square des Jardins » correspondant aux parcelles situées sur le terrain cadastré AB0709.

III. PERSONNEL

- Versement de la prime de fin d'année des agents municipaux au mois de décembre

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une prime de fin d'année a été instituée dans une délibération en date du 30 novembre 1979. Cette prime est versée au personnel communal titulaire employé à temps complet. Elle est actuellement versée au mois de novembre et représente l'équivalent d'un 13^{ème} mois, soit 100 % du salaire net perçu au mois d'octobre de l'année considérée. Le Maire souhaiterait que cette prime soit dorénavant versée au mois de décembre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide que la prime de fin d'année soit versée au personnel communal titulaire employé à temps complet au mois de décembre et que le montant de cette prime représente 100 % du salaire net perçu au mois de novembre de l'année considérée.

IV. VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

- Demande de subvention exceptionnelle pour les 10 ans de la bibliothèque Marque-Page

Madame l'Adjointe à la Vie associative et culturelle a rencontré Michèle GUILLOU, la responsable de l'association qui gère la bibliothèque Marque-Page. Elle a présenté le projet de l'association pour célébrer les 10 ans de la bibliothèque. Il est envisagé d'engager un comédien professionnel comme conteur pour proposer aux Vezinais une « lecture promenade » dans le bourg, le dimanche 27 septembre 2015. Ce projet mettrait en avant non seulement la bibliothèque, mais encore certains sites de la commune (église, lavoir, château...). Le coût de cette opération est de 550 €. L'association demande donc une subvention exceptionnelle de 550 € pour financer ce projet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'attribuer à la Bibliothèque Marque-Page une subvention exceptionnelle de 500 € pour célébrer ses 10 ans.

Par ailleurs, l'association sollicite la possibilité de récupérer les photos prises lors de la création de la bibliothèque. Monsieur Michel PORTAL se propose de rechercher dans les archives les photos ou autres documents concernant cette construction.

V. QUESTIONS DIVERSES

- Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 7 rue Joseph Martineau (bâti)
- 3 rue de Nationale (bâti)
- 1 rue Traversière (bâti)

- Fonctions des conseillers municipaux

Le tableau des différentes fonctions des Conseillers Municipaux est vérifié et complété. Ce tableau permettra aux agents municipaux d'identifier clairement le rôle de chacun des élus.

- Interdiction de stationner sur les trottoirs

Monsieur le Maire distribue à l'ensemble des Conseillers Municipaux une vingtaine de prospectus rappelant la réglementation en vigueur en matière de stationnement des véhicules. A savoir, qu'en vertu de l'article R.417-10 du Code de la route, le stationnement sur trottoir est un stationnement qualifié de « gênant » et toutes les voitures qui y stationnent sont en infraction et passibles d'une amende de 2^{ème} classe (35 €). Et lorsque le propriétaire est absent ou refuse d'enlever sa voiture, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites.

Ces prospectus ont vocation à être utilisés par les élus et les agents municipaux lorsqu'ils constatent un véhicule mal garé. Si malgré cet avertissement l'infraction se répète, il sera nécessaire de relever les numéros de la plaque d'immatriculation pour les communiquer à Monsieur le Maire afin qu'il demande à la Gendarmerie de verbaliser. Il est rappelé que les élus doivent montrer l'exemple.

- Demande d'avancement de grade de Béatrice COUEDOR

Monsieur le Maire rappelle qu'en principe, l'avancement de grade ne s'effectue que par la réussite à un concours. Madame Béatrice COUEDOR, adjointe administrative de 2^{ème} classe, demande un avancement au grade d'adjointe administrative de 1^{ère} classe car elle occupe ces fonctions depuis plus de 10 ans. Il présente ensuite les faibles conséquences financières pour le budget de la commune en cas de réponse positive. Après

discussion, il est décidé de proposer une délibération au prochain Conseil Municipal pour lui accorder un avancement.

- Construction de la nouvelle déchèterie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion de présentation des études préliminaires - phase 1 relative à la construction de la nouvelle déchèterie rurale secteur Est - est prévue le vendredi 6 février 2015 de 14h00 à 15h20 à la Communauté d'Agglomération du Choletais. L'ordre du jour prévoit l'exposé de plusieurs plans d'aménagements provisoires, ainsi qu'un débat sur les avantages et inconvénients qu'ils présentent. Monsieur Michel HERVÉ et Mesdames Marina DEFOIS et Fabienne CHEVALIER accompagneront Monsieur le Maire.

- Fermeture de la boulangerie du 3 au 11 mars 2015

Durant la période de fermeture de la boulangerie du 3 au 11 mars 2015, Madame MAILLOT assurera la permanence pour le dépôt de pain. Il est demandé que cela puisse se faire à la maison des associations. Le Conseil Municipal approuve la demande à l'unanimité des présents.

- Commission environnement de la CAC.

Monsieur le Maire informe que la Commission environnement de la Communauté d'Agglomération du Choletais du mardi 24 mars 2015 aura lieu à Vezins.

- Vœux

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des vœux adressés à la Mairie.

- Modification du calendrier des réunions de Conseil Municipal

A la demande de Madame Nadia BOUHATMI, certaines dates de réunion du Conseil Municipal sont modifiées.

Date prévue :	Nouvelle date :
25 février 2015 à 18h30.....	4 mars 2015 à 18h30
25 mars 2015 à 18h30.....	1 ^{er} avril 2015 à 18h30
27 mai 2015 à 18h30.....	3 juin 2015 à 18h30
17 juin 2015 à 18h30.....	24 juin 2015 à 18h30
8 juillet 2015 à 18h30.....	22 juillet 2015 à 18h30
25 novembre 2015 à 18h30.....	24 novembre 2015 à 19h15

La séance est close à 20h30.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 4 mars 2015 à 18h30.

Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire,
Cédric VAN VOOREN**